

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2018

Le vingt cinq juin deux mil dix huit, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge GREUGNY, le Maire.

Présents : S. GREUGNY, J-L. POULAIN, B. GREUGNY, P. BOULARD, G. WARIN, S. DEPOIX,
C. SCKITTEKATTE, O. BARLET

Absents : D. BARBIER qui a donné son pouvoir à C. SCKITTEKATTE
A. VICTORINO qui a donné son pouvoir à B. GREUGNY
D. HELIN excusé

Secrétaire de Séance : J-L. POULAIN

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

C'est au conseil municipal de nommer le secrétaire de séance.

J-L. POULAIN se chargera du secrétariat ce jour et C. SCKITTEKATTE assumera cette fonction lors de la prochaine réunion de conseil.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Le compte-rendu ayant été communiqué aux élus le 30/03/2018, les élus n'apportent aucune remarque et approuvent ce dernier à l'unanimité.

DELIBERATION N°09/2018 POUR LA DENOMINATION DE LA RUE D'ANTHEUIL

Sur proposition du conseil municipal, les enseignantes, Mesdames Dornic et Naquet, ont accepté de faire participer les enfants des classes de CM1 et CM2 à la recherche d'un nouveau nom pour la rue d'Antheuil. Après un choix difficile, il est proposé du conseil municipal de la rebaptiser rue de l'Ancien Chemin de Fer.

Voté à l'unanimité.

Une inauguration officielle se fera le lundi 2 juillet à 15h45.

La délibération sera rédigée en ces termes :

«Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant:

- L'intérêt communal que présente la nouvelle dénomination de la rue d'Antheuil reliant la rue de Compiègne et la rue de Monchy, du nom de « rue de l'Ancien Chemin de Fer »,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité :

- adopte la dénomination « rue de l'Ancien Chemin de Fer ».

- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.»

Rapport des commissions et des délégués aux syndicats et EPCI

- CCAS du 14 juin

Les volumes prévisionnels des colis, les nouvelles des aînés et enfin une information concernant un partenariat commune-mutuelle ont été débattus.

- Bureau du 9 avril, 7 mai et 18 juin

En plus des sujets abordés ce soir, ont été traités entre autre:

- Le compte de trésorerie, l'analyse du grand livre du 1^{er} trimestre 2018, les contributeurs de taxe d'aménagement, les demandes de subventions en cours, les dotations de l'exercice et les recettes de

subventions analysées et plus généralement, toute l'actualité financière communale.

- L'actualité de l'ensemble des documents d'urbanisme : certificats d'urbanisme, déclarations d'intention d'aliéner, déclarations préalables et permis de construire, ainsi que des points réglementaires.

- La fuite d'eau au cimetière et son rétablissement.

- Les différentes solutions alternatives au problème de chauffage de l'église.

- La commémoration du centenaire de la bataille du Matz.

- Les plantings de gravillonnage et fauchage de la communauté de communes.

- L'état hypothécaire global communal.

- Les échanges informels rapportés par les élus.

- Les commentaires sur la somme d'information transmise par mail.

- SMOTHD du 4 avril

Au 31/12/2017, 632 communes y étaient adhérentes pour 42720 prises en exploitation.

Aucune information quant à la commercialisation sur Vignemont.

- SIVU de Resson du 10 avril

Comme chaque année, compte de gestion et administratif, budget 2018, subvention au centre social ont été validés.

La participation communale passe de 2121€ à 2200€.

- Communauté de communes du 11 avril

Le résultat de l'exercice 2017 s'établit à +2.365.421,47€ et le résultat de clôture au 31/12/2017 à 6.686.871,55€.

C'est la rue de Monchy qui sera gravillonnée cette année.

- SIRS de Marquéglise du 19 avril

En l'absence de statut légitimant les investissements, la participation des communes a été ramenée à 600€ par enfant résidant.

Le budget et les remboursements aux communes pour les charges de ménage et de viabilisation de locaux mis à disposition ont été validés.

- SIVOM de Margny du 11 juin

Le président du SIVOM de Margny Sur Matz et les représentants de la Sté VERDI maître d'œuvre du projet, ont présenté les plans de pose actualisés aux élus et délégués des communes de Gury, Vandélicourt et Vignemont.

Le 15/06/2018, à la suite de cette réunion, la commission d'appel d'offres, le président du SIVOM et la Sté VERDI ont rencontré les responsables de l'Agence de l'Eau afin de répondre à leurs questions et pouvoir ainsi compléter notre dossier qui leur sera présenté avant le 01/09/2018.

Point des dossiers ayant évolués

① DIG

Le dossier loi sur l'eau d'Artémia pour les cours d'eau sera à disposition de la communauté de communes avant le 31 juillet 2018.

② Transfert mairie

Toujours en attente des arbitrages de l'Etat.

③ Étude ruissellement et érosion

La maîtrise foncière à l'amiable des emplacements réservés se prolonge.

④ Signalisation de Vignemont

En venant de l'autoroute, les panneaux restants sur la départemental 935 ont été installés.

⑤ Plan d'alignement partiel

Comme annoncé réglementairement, le commissaire a assuré sa permanence le 11 juin et la prochaine le 26 juin de 16h à 18h.

Incident avec employé communal

Dans le cadre de son activité professionnelle, M. Dominique Broquet, employé communal, s'est fait heurter sans dommage corporel par un véhicule conduit par M. Dominique Gora qui ne s'est pas arrêté suite à l'incident.

Un Maire Adjoint et un conseiller se sont déplacés par 2 fois au domicile de M. Dominique Gora pour solutionner ce problème à l'amiable, mais ils n'ont pas été reçus. Une main courante a été déposée par notre employé en gendarmerie.

La commune a demandé aux forces de l'ordre à ce qu'un rappel au bon comportement soit réalisé de manière préventive.

Rendu de la délégation

En vertu de la délégation accordée au maire le 14 avril 2014 par le conseil, le maire signale :

① La décision modificative n°1 de 1.300,00 € a été rendue nécessaire afin d'alimenter le chapitre 23, compte 2315, pour payer une facture à l'entreprise Point P relative à l'achat de matériel pour la construction d'un abri annexe à la mairie. Des ressources du même montant ont été déduites du chapitre 020, compte 020 dépenses imprévues.

② La décision modificative n°2 de 19,25 € a été rendue nécessaire afin d'alimenter le chapitre 20, compte 202, pour payer une facture à l'entreprise Urba-services relative à la numérisation du PLU. Des ressources du même montant ont été déduites du chapitre 020, compte 020 dépenses imprévues.

③ Le cabinet ENJEA avocats a été mandaté pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h10.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES DANS L'ORDRE (décret n°2010-783 du 08/07/2010 qui a modifié l'article R 2121-9 du CGCT)

DELIBERATION N°09/2018 POUR LA DENOMINATION DE LA RUE D'ANTHEUIL

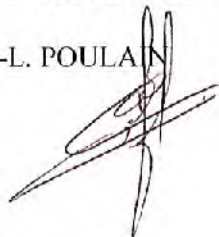
Le Maire

S. GREUGNY



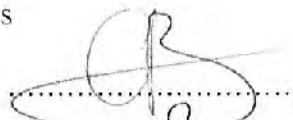
Le Secrétaire de séance

J-L. POULAIN

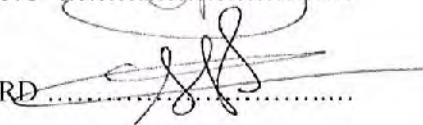


Les Conseillers

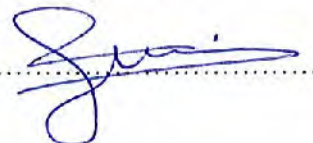
B. GREUGNY



P. BOULARD



G. WARIN



S. DEPOIX

C. SCKITTEKATTE



O. BARLET

